

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2026/27 – Convention de stage avec l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,  
Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 08 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire),  
Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison, 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,  
Vu la proposition de convention de l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH à ST-DIDIER-SUR-CHALARONNE,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 4ème à l'Ensemble Scolaire à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE.

**Article 2 :**

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2026 inclus.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain et notifiée à la Cheffe d'Etablissement de l'Ensemble Scolaire à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE.

Fait à MONTCEAUX, le 09 mars 2026

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX